

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 25 mai 2009 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Irma Quirion et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Daniel Lessard, Jean Perron, Régis Drouin et Marcel Bérubé.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Roger Carette.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONCOURS OVATION MUNICIPALE.

Monsieur le maire Roger Carette présente messieurs Robert Poulin et Pierre Maranda qui ont été les instigateurs du projet d'installation de mousse à air comprimée sur tous les véhicules d'intervention du Service des incendies de la Ville de Saint-Georges. Ils étaient accompagnés de M. Sylvain Veilleux, directeur du Service des incendies de la Ville. Cette présentation fait suite à l'obtention par la Ville du premier prix du concours « Ovation municipale » présenté par l'Union des municipalités du Québec.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 20 h 13.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 09-5434

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en ajoutant les items suivants :

- 7.16a) Contrat de 9-1-1 avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches.
- 7.24 Demande de subvention dans le cadre du programme des célébrations et commémorations concernant le passage de la flamme olympique sur le territoire de la Ville de Saint-Georges.
- 7.25 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux de la 29^e Rue, entre les 6^e et 8^e Avenues.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 09-5435

Séance ordinaire 11 mai 2009

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2009 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 09-5436

Adoption du second projet de règlement numéro 316-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de **Règlement numéro 316-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 concernant les centre-jardins et l'étalage extérieur**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 316-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5437

Adoption du second projet de règlement numéro 318-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de **Règlement numéro 318-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone CD-407 à même la zone RB-345**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 318-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

À 20 h 17, monsieur le conseiller Serge Paquet prend son siège.

RÉSOLUTION N° 09-5438

Adoption du projet du règlement numéro 323-2009

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 323-2009**.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouino
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 323-2009** intitulé "**Règlement d'amendement du Plan d'urbanisme**", par lequel la Municipalité amende le Règlement 163-2005 intitulé "Plan d'urbanisme" en vigueur depuis le 21 septembre 2005, **afin d'identifier les artères principales projetées**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 25 mai 2009 au 22 juin 2009 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 22 juin 2009 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 323-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Jean Perron se retire des délibérations pour les deux prochains items pour cause de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION N° 09-5439

Adoption du projet du règlement numéro 324-2009

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 324-2009**.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 324-2009** intitulé "**Règlement d'amendement du Plan d'urbanisme**", par lequel la Municipalité amende le Règlement 163-2005 intitulé "Plan d'urbanisme" en vigueur depuis le 21 septembre 2005, **afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerces et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 25 mai 2009 au 22 juin 2009 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 22 juin 2009 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 324-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5440

Adoption du projet du règlement numéro 325-2009

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 325-2009**.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 325-2009** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de zonage", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **afin d'agrandir la zone CD-502**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 25 mai 2009 au 22 juin 2009 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 22 juin 2009 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 325-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Jean Perron reprend son siège.

AVIS DE MOTION ET DISPENSES DE LECTURE :

Je, Irma Quirion, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 316-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 concernant les centre-jardins et l'étalage extérieur** (Dépôt du projet de règlement).

Je, Régis Drouin, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 318-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone CD-407 à même la zone RB-345** (Dépôt du projet de règlement).

Je, Serge Paquet, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 326-2009 autorisant la fermeture d'une partie de la 5^e Avenue et d'une partie de la 174^e Rue** (Dépôt du projet de règlement).

À 20 h 23, Monsieur le conseiller Daniel Lessard quitte son siège.

Je, Marie-Ève Dutil, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 327-2009 modifiant le Règlement numéro 17-2002 concernant les animaux (chiens et chats)**.

À 20 h 25, Monsieur le conseiller Daniel Lessard reprend son siège.

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 09-5441

Adoption du règlement numéro 312-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 312-2009 amendant le règlement de zonage numéro 150-2005 concernant les quais de chargement et déchargement et l'ajout d'un étage à un bâtiment dérogatoire, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 312-2009 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5442

Adoption du Règlement numéro 317-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement et en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 317-2009 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerces et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 317-2009 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5443

Adoption du Règlement numéro 322-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement et en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

RÉSOLUTION N° 09-5443 (suite)

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 322-2009 autorisant des travaux de réfection de la 115^e Rue et 2^e Avenue au montant de 500 000 \$ et un emprunt du même montant**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 322-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 09-5444

Approbation des comptes payables par le fonds
d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a., directeur du Service des finances et trésorier, en date du 14 mai 2009, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 889 352,63 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 705 005,94 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 594 358,57 \$ pour les chèques couvrant la période du 1^{er} au 14 mai 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5445

Acceptation de la première révision budgétaire semestrielle 2009

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a., directeur du Service des finances et trésorier, en date du 13 mai 2009, dans lequel il recommande l'acceptation de la première révision budgétaire semestrielle 2009, qui se solde par un excédent des revenus sur les dépenses de 116 772 \$;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 19 mai 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport de la première révision budgétaire semestrielle 2009, se soldant par un excédent des revenus sur les dépenses de 116 772 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5446

Acceptation de la première révision budgétaire semestrielle 2009 du plan triennal d'immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a., directeur du Service des finances et trésorier, en date du 14 mai 2009, dans lequel il recommande l'acceptation de la première révision semestrielle 2009 du plan triennal d'immobilisations;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 19 mai 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport de la première révision semestrielle 2009 du plan triennal d'immobilisations avec une augmentation des dépenses en immobilisations de 3 980 836 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5447

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de buts de soccer pour le terrain synthétique

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 6 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS PROJEL INC.	20 227,20 \$
INSTALLATIONS SPORTS-INTER.	24 210,56 \$
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS GP INC.	28 182,63 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnements, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 13 mai 2009, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS PROJEL INC. au montant de 20 227,20 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 19 mai 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée **LES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS PROJEL INC. pour la fourniture de buts de soccer pour le terrain synthétique au montant de 20 227,20 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions, lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable à même le Règlement numéro 279-2008, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5448

Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture d'une camionnette, modèle 2009 pour le Service des travaux publics

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 fournisseurs, la Ville a reçu une seule soumission, soit celle déposée par **DROUIN AUTOMOBILES LTÉE au montant de 26 757,02 \$**;

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 12 mai 2009, que la soumission reçue est conforme et nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 19 mai 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **DROUIN AUTOMOBILES LTÉE au montant de 26 757,02 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture d'une camionnette, modèle 2009, pour le Service des travaux publics**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de **26 757,02 \$**, incluant toutes les taxes applicables, soit payable par le fonds d'administration – section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5449

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture d'un système de levées topographiques mobile

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un système de levées topographiques mobile, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LEICA GEOSYSTEMS LTD	23 923,86 \$
CANSEL	27 993,00 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport en date du 12 mai 2009, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LEICA GEOSYSTEMS LTD**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 19 mai 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 09-5449 (suite)

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LEICA GEOSYSTEMS LTD** au **montant de 23 923,86 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture d'un système de levées topographiques et de cartographie mobile**, le tout conformément à la soumission déposée et les documents de soumission, lesquels sont annexés à la présente résolution pour en faire partie comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 23 923,86 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable par le surplus accumulé nouvelle Ville – tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5450

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le remplacement des piliers 4, 5, 6 et 8 au centre de ski

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le remplacement des piliers 4, 5, 6 et 8 au centre de ski, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
JEAN-LUC GROLEAU INC.	29 840,00 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE & FILS INC.	33 173,97 \$
LES CONSTRUCTIONS BINET INC.	36 627,94 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport en date du 13 mai 2009, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **JEAN-LUC GROLEAU INC.**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 19 mai 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **JEAN-LUC GROLEAU INC.** au **montant de 29 840 \$**, incluant toutes les taxes applicables **pour le remplacement des piliers 4, 5, 6 et 8 au centre de ski**, le tout conformément à la soumission déposée et les documents de soumission, lesquels sont annexés à la présente résolution pour en faire partie comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 29 840 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable par le fonds d'administration – section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5451

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de bancs de joueurs en aluminium

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de bancs de joueurs en aluminium, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS	2 232,22\$
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS GP INC.	2 948,30 \$
LES ÉQUIPEMENTS DE LOISIR PROJEL INC.	4 207,98 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport en date du 13 mai 2009, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 19 mai 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS** au montant de **2 232,22 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture de bancs de joueurs en aluminium**, le tout conformément à la soumission déposée et les documents de soumission, lesquels sont annexés à la présente résolution pour en faire partie comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 2 232,22 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le Règlement 279-2008, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5452

Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture et l'installation de modules de jeux pour le parc de la 87^e Rue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 5 fournisseurs, la Ville a reçu une seule soumission, soit celle déposée par **TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. au montant de 38 560,27 \$**;

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 19 mai 2009, que la soumission reçue est conforme et nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 19 mai 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 09-5452 (suite)

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.** au montant de **38 560,27 \$**, incluant toutes les taxes applicables, pour la **fourniture et l'installation d'un module de jeux**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 38 560,27 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le fonds d'administration – section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5453

Acceptation d'une promesse de vente de MM. Marcel Poulin, Ghislain Poulin, Jean-Marie Poulin, Patrick Poulin et Clément Poulin

ATTENDU : les négociations intervenues avec MM. Marcel Poulin, Ghislain Poulin, Jean-Marie Poulin, Patrick Poulin et Clément Poulin pour l'acquisition de l'emprise du prolongement de la 25^e Avenue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte une promesse de vente de MM. Marcel Poulin, Ghislain Poulin, Jean-Marie Poulin, Patrick Poulin et Clément Poulin d'un terrain connu et désigné comme étant une PARTIE du LOT numéro TROIS MILLIONS SIX CENT VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DEUX (Ptie 3 628 262) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, d'une superficie à définir plus tard, le tout conformément au projet joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5454

Cession des droits de la Ville au ministère des Transports du Québec (Les Placements Arnold Inc.)

ATTENDU : que la Ville a négocié des conditions de cession de servitude avec Les Placements Arnold Inc. pour les travaux de la route 173 sud;

ATTENDU : que le contrat de cession de l'entente négociée par la Ville se fait entre Les Placements Arnold Inc. et le gouvernement du Québec;

ATTENDU : que la Ville doit céder ses droits découlant de l'entente négociée au gouvernement du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le projet de contrat entre Les Placements Arnold Inc., Sa Majesté du Chef du Québec et la Ville préparé par Me Éloi Veilleux, notaire, lequel contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5455

Cession des droits de la Ville au ministère des Transports du Québec (M. Marc Lapierre)

ATTENDU : que la Ville a négocié des conditions de cession de servitude avec M. Marc Lapierre pour les travaux de la route 173 sud;

ATTENDU : que le contrat de cession de l'entente négociée par la Ville se fait entre M. Marc Lapierre et le gouvernement du Québec;

ATTENDU : que la Ville doit céder ses droits découlant de l'entente négociée au gouvernement du Québec;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le projet de contrat entre M. Marc Lapierre, Sa Majesté du Chef du Québec et la Ville préparé par Me Éloi Veilleux, notaire, lequel contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5456

Émission d'un certificat d'autorisation de travaux dans les 165^e Rue, 166^e Rue et 12^e Avenue à Promotion R.N. Inc.

ATTENDU : l'entente intervenue entre la Ville et Promotion R.N. Inc. le 3 avril 2009, pour des travaux de prolongement de services d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans les 165^e Rue, 166^e Rue et 12^e Avenue;

ATTENDU : que la Ville a reçu de cette corporation une lettre de crédit irrévocable d'une durée de 1 an et copie de ses assurances responsabilité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil autorise le greffier à émettre un certificat d'autorisation de travaux à Promotion R.N. Inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux dans les 165^e Rue, 166^e Rue et 12^e Avenue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5457

Modification de la résolution numéro 09-5332 relativement à la fourniture et la pose de revêtement bitumineux

ATTENDU : que, par sa résolution numéro 09-5332 adoptée le 14 avril 2009, ce conseil a accepté la soumission de Pavage Sartigan Ltée au montant de 822 531,41 \$ pour les grands travaux de pavage, en autorisant une dépense maximale de 500 000 \$;

ATTENDU : que des travaux supplémentaires au montant de 300 000 \$ sont prévus au plan triennal d'immobilisations pour l'année 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 09-5457 (suite)

QUE la résolution numéro 09-5352 est modifiée en ajoutant le paragraphe suivant :

« **QUE** ce conseil autorise une dépense maximale de 300 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, pour les grands travaux de pavage payable à même le Règlement numéro 304-2009 tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009. »

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5458

Autorisation de travaux d'entretien des réseaux d'égouts
et d'installation d'égout pluvial pour les nouvelles résidences

ATTENDU : l'adoption du Règlement numéro 313-2009 relatif aux branchements et aux services d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial;

ATTENDU : que plusieurs travaux d'entretien des réseaux d'égouts et d'installation d'égout pluvial pour les nouvelles résidences sont nécessaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise une dépense de 150 000 \$ pour les travaux d'entretien des réseaux d'égouts et d'installation d'égout pluvial pour les nouvelles résidences.

QUE la somme de 83 680 \$ soit financée à même le budget d'opération.

QUE la somme de 66 320 \$ soit financée à même le surplus accumulé nouvelle ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5459

Répartition policière

ATTENDU : la modification importante qui devra être apportée pour assurer le service de répartition policière à même les services municipaux;

ATTENDU : l'offre de la Ville de Lévis de conclure une entente intermunicipale pour que cette dernière donne le service de répartition policière au montant de 105 000 \$ par année, plus toutes les taxes applicables et un montant additionnel d'un maximum de 50 000 \$ la première année seulement pour les équipements informatiques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le projet d'entente intermunicipale avec la Ville de Lévis pour les services de répartition policière au montant de 105 000 \$ par année, indexé annuellement pour une période de dix (10) ans, plus un montant de 50 000 \$ la première année pour les équipements informatiques, le tout conformément au projet d'entente joint à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était au long reproduit.

RÉSOLUTION N° 09-5459 (suite)

QUE monsieur le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE la somme 105 000 \$, plus toutes taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération.

QUE la somme maximale de 50 000 \$, plus toutes taxes applicables, soit financée à même le fonds d'administration, section immobilisation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5460

Contrat de 9-1-1 avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches

ATTENDU : que le contrat avec Centrale d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour le service 9-1-1 se termine le 14 juin 2009;

ATTENDU : l'offre de service déposé par CAUCA pour continuer de donner le service d'appels d'urgence 9-1-1 pour la Ville ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'offre de service de la Centrale d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour la fourniture du service 9-1-1 sur le territoire de la Ville de Saint-Georges pour une période de cinq (5) ans.

QUE monsieur le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5461

Renouvellement du contrat d'entretien pour le logiciel Sef+ avec la firme SMI informatique

ATTENDU : que le Service de l'évaluation utilise le logiciel Sef+ de SMI informatique;

ATTENDU : que cette suite de logiciels doit être tenue à jour et maintenue sur une base continue;

ATTENDU : qu'une entente de confidentialité doit être signée avec le fournisseur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le renouvellement du contrat d'entretien pour le logiciel Sef+ avec la firme SMI Informatique pour la période du 14 mai 2009 au 13 mai 2010.

QUE soit conclue une entente de confidentialité avec cette firme suivant la politique de sécurité des systèmes et d'intégrité des données.

RÉSOLUTION N° 09-5461 (suite)

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

QUE la somme de 11 281,86 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5462

Internet haute vitesse

ATTENDU : la promotion faite par le gouvernement du Québec, la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches et la MRC;

ATTENDU : la mission et le rôle des municipalités dans la structure politique du Québec;

ATTENDU : le principe fondamental d'équité entre les citoyens(nes) et les municipalités, de même que celui de la responsabilité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé

ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil facilitera, dans la mesure de ses moyens, la desserte de service internet haute vitesse aux citoyens(nes) non actuellement desservis(es) de son territoire sans toutefois prendre, à ce moment-ci, quelque engagement financier que ce soit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5463

Autoroute de la Beauce

ATTENDU : la saga judiciaire entreprise en contestation des recommandations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement au tracé de l'Autoroute de la Beauce sur le territoire de Beauceville;

ATTENDU : que la justice et l'équité sont desservies de façon que nous jugeons immorale;

ATTENDU : les lésions apportées à l'ensemble de la communauté beauceronne et à certains égards à la communauté de la région Chaudière-Appalaches en matière de sécurité, de fluidité de transport et en matière de lésion économique ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Qurion

APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet

ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil demande à monsieur le maire et aux membres de l'équipe de direction générale de mener toutes les initiatives auprès de M. le Premier ministre Jean Charest, de Mme la ministre Julie Boulet, de M. le ministre Robert Dutil, tous les députés de Chaudière-Appalaches, de la MRC Beauce-Sartigan et des municipalités de Beauceville, Notre-Dame-des-Pins et Saint-Simon-les-Mines, qui auront pour objectif de débloquer le projet d'autoroute de la Beauce dans le segment de Beauceville et d'assurer les engagements et travaux qui ont cours entre les limites Sud de la Ville de Beauceville et la Route 204.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5464

Programmes d'infrastructures

ATTENDU : l'urgence à procéder dans les cadres de différents programmes d'infrastructures orientés vers la relance économique ;

ATTENDU : le nombre, la qualité et les niveaux d'urgence des projets déjà déposés par notre Municipalité dans la demi-douzaine de programmes qui nous sont accessibles;

ATTENDU : les impératifs absolus d'équité et de responsabilisation qui confrontent tout autant le gouvernement du Québec que les conseils municipaux ;

ATTENDU : la nécessaire crédibilité avec laquelle les contribuables et les élus municipaux doivent recevoir les déclarations ministérielles provinciales et fédérales ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil demande de requérir de MM. les premiers ministres du Canada et du Québec de prendre d'urgence les moyens nécessaires pour que leur appareil administratif respectif accélère la mise en œuvre des programmes annoncés et convenus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5465

Désignations toponymiques et identifications à l'arboretum

ATTENDU : la recommandation du comité de toponymie en date du 1^{er} avril 2009 à l'effet de désigner l'ensemble des équipements sportifs se retrouvant sur les terrains du centre sportif Lacroix-Dutil « *parc des Bâtisseurs* »; désigner le parc de la 193^e Rue le « *parc Donovan* » et de désigner officiellement l'arboretum;

ATTENDU : que le comité recommande également l'installation d'une plaque hommage et reconnaissance à Monsieur J.O. Bélair pour sa contribution au parc Bélair et d'enlever la feuille de chêne à l'arboretum afin de la remplacer par un trille;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil désigne l'ensemble des équipements sportifs se retrouvant sur les terrains du centre sportif Lacroix-Dutil « *parc des Bâtisseurs* ».

QUE ce conseil désigne également le parc de la 193^e Rue le « *parc Donovan* » et désigne officiellement l'arboretum.

QUE ce conseil autorise l'installation d'une plaque hommage et reconnaissance à Monsieur J.O. Bélair pour sa contribution au parc Bélair et l'enlèvement de la feuille de chêne à l'arboretum afin de la remplacer par un trille.

QUE la résolution numéro 94-4182 adoptée le 11 juillet 1994 et la résolution numéro 05-2736 adoptée le 13 juin 2005 soient modifiées à toute fin que de droit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5466

Démission d'une préposée aux télécommunications

ATTENDU : la non-disponibilité de Mme Lisa-Marie Morin-Brousseau comme préposée aux télécommunications;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Lisa-Marie Morin-Brousseau à titre de préposée aux télécommunications et que des sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5467

Embauche d'un policier temporaire

ATTENDU : le besoin d'embaucher un policier temporaire supplémentaire pour différents remplacements;

ATTENDU : la recommandation de M. Hilaire Isabelle directeur de Police et de M. Jean-Yves Blais directeur des Ressources humaines à l'effet de procéder à l'embauche de M. David Desjardins;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche de M. David Desjardins à titre de policier temporaire selon les conditions de travail prévues à la convention collective de travail des policiers et ce rétroactivement au 19 mai 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5468

Demande de subvention dans le cadre du programme des célébrations et commémorations concernant le passage de la flamme olympique sur le territoire de la Ville de Saint-Georges

ATTENDU : la mise sur pied du programme des célébrations et commémorations visant à subventionner les initiatives concernant la célébration communautaire du relais de la flamme olympique des Jeux olympiques d'hiver 2010;

ATTENDU : la venue sur le territoire de la Ville de Saint-Georges de la flamme olympique les 4 et 5 décembre 2009;

ATTENDU : qu'un comité a été mis sur pied pour planifier les célébrations dans le cadre du passage de la flamme olympique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme des célébrations et commémorations concernant les activités entourant la venue de la flamme olympique sur le territoire de la Ville de Saint-Georges, les 4 et 5 décembre 2009.

QUE Mme Carole Paquet soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Marie-Ève Dutil se retire des délibérations pour le prochain item pour cause de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION N° 09-5469

Acceptation de la plus basse soumission conforme
pour les travaux de la 29^e Rue, entre les 6^e et 8^e Avenues

ATTENDU : que suite à un appel d'offre public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>SOUSSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
R . J . DUTIL & FRÈRES INC.	866 898,63 \$
GIROUX & LESSARD LTÉE	895 657,15 \$
PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE	924 766,51 \$
T . G . C . INC.	929 553,84 \$

ATTENDU : le rapport préparé par M. Alain Roy, ing. et directeur associé aux Services techniques, dans lequel il confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et qu'il recommande d'accepter la plus basse, soit celle déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC. au montant de 866 898,63 \$** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC. pour les travaux de réfection de la 29^e Rue, entre les 6^e et 8^e Avenues, au montant de 866 898,63 \$**, le tout conformément au document de soumission et à la soumission déposée, lesquels font partie de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 866 898,63 \$ soit financée à même le programme de remise d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence.

ADOPTÉE

Madame la conseiller Marie-Ève Dutil reprend son siège.

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

Liste d'autorisation de dépenses

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

CERTIFICATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 13 MAI 2009

Le greffier dépose le certificat émis suite à la procédure d'enregistrement tenue le 13 mai 2009 pour l'approbation du **Règlement numéro 319-209 afin de créer un fonds pour les sommes d'argent provenant de la Politique nationale de la ruralité**, dans lequel certificat il est indiqué qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée, que ce règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter et que la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à son approbation.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un étudiant pour du travail de maintenance au Service des loisirs et de la culture, pour la période du 4 mai au 31 octobre 2009, est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT
AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport d'embauche d'un étudiant pour du travail de maintenance au Service des travaux publics, à compter du 25 mai 2009 et ce pour la période estivale, est déposé au conseil.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
POUR LE MOIS D'AVRIL 2009

Les rapports d'activités suivants du Service des loisirs et de la culture, pour le mois d'avril 2009, sont déposés au conseil : activités au centre sportif Lacroix-Dutil; Polyvalente St-Georges, parascolaires, Pavillon Éloi-Poulin, location chalet parc des Sept-Chutes, école Les Sittelles et centre de ski; opérations et fréquentations bibliothèque; carte d'abonnement bibliothèque et cartes-loisirs.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant deux items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTE RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Un compte rendu des dernières réunions est fait par monsieur le maire Roger Carette sur la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud et sur la MRC de Beauce-Sartigan.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. M. Richard Busque demande des informations concernant le contrat de 9-1-1 à CAUCA.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 21 h 03, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Paquet, appuyé par monsieur le conseiller Jean Perron, la séance est levée.

ROGER CARETTE
Maire

JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier